

Règlement de la Coupe des Clubs Saison 2019-2020

La Coupe des Clubs est une compétition fédérale par paires organisée par les clubs avec un classement par série.

La Finale de la Coupe des clubs se jouera en simultané et les gagnants de chaque série représenteront leur club. Ainsi quatre clubs recevront la « Coupe des clubs » pour la saison concernée.

Une dotation spéciale de PP et PE récompensera les joueurs.

La coupe comporte deux phases :

- Une phase qualificative au niveau des clubs en tournois de club.
- Une Finale de « Coupe des Clubs », en simultané et en club sur plusieurs sites en fonction de la taille des comités.

1. Organisation de la phase qualificative :

1) Principe :

Tout club peut s'inscrire à la phase qualificative : celle-ci se déroule sur 12 séances choisies parmi les tournois de club (simultanés inclus) organisés du 1^{er} septembre au 15 mai, hors tournois courts. Les tournois peuvent démarrer dès le 1^{er} juillet si les dates ont été rentrées préalablement sur le site.

2) Inscription des clubs :

Les clubs s'inscrivent à la FFB au plus tard le 30 juin 2019.

Les 12 dates de tournois choisies devront être communiquées à la FFB au plus tard le 12 septembre 2019. Le dernier tournoi de qualification pour la finale ne peut avoir lieu après le 15 mai 2020.

3) Inscription des paires :

Toute paire est inscrite de fait à la phase qualificative de la Coupe des Clubs, dans la même configuration, dès qu'elle a participé à au moins 7 tournois de qualification avec le même partenaire dans un même club.

Sur les 12 tournois déclarés, les sept meilleurs résultats en pourcentage seront pris en compte pour la qualification au stade suivant.

Pour l'équité, en régularité et pour les simultanés, il est souhaité, sauf cas de force majeure, d'équilibrer les lignes NS et EO à l'aide du logiciel FFBClubNet.

La paire inscrite concourt dans la série du joueur de plus fort indice.

Bien que qualificatif à une finale dotée comme une épreuve fédérale, le tournoi de régularité reste accessible à tout joueur admis par le club, qu'il ait l'intention ou non de participer à cette phase qualificative.

Les remontées des résultats se feront sur le site de la FFB avec FFBClubnet comme un tournoi de club, ou par l'intermédiaire du logiciel propre aux simultanés privés. Lors de la phase qualificative, les droits de table sont ceux en vigueur dans le club pour un tournoi de régularité.

4) Attribution des points d'expert :

Pour cette phase, les points d'expert des tournois de régularité seront doublés.

2. Organisation de la Finale de la Coupe des Clubs :

1) Modalités :

La Finale de la Coupe des Clubs est organisée en simultané dans les clubs sur un, deux ou trois clubs du Comité ou plus selon la participation.

Cette Finale est fixée le samedi 13 juin 2020.

La compétition comprend 2 séances de 24 donnes :

- Séance 1 à 13h
- Séance 2 à 17h30

Un apéritif dinatoire clôturera la manifestation.

Toutes les réclamations concernant les erreurs de saisie de scores doivent être faites au plus tard le 15 juin 2020 à 18h auprès du centre organisateur et l'homologation sera faite le 16 juin dans la matinée.

2) Établissement du nombre de paires qualifiées par club :

Dans chaque centre, un quart de joueurs de chaque série sera qualifié pour la Finale de la Coupe avec au moins 2 paires de chaque série.

3) Mode de qualification des paires (à l'attention des directeurs de compétition) :

Les qualifications se feront au fur et à mesure de l'achèvement de la phase qualificative dans les clubs.

Si un joueur est déjà qualifié et qu'il se qualifie (avec le même partenaire ou un autre) dans un autre centre, cette nouvelle qualification n'est pas prise en compte sauf à supprimer au préalable la 1^{ère} qualification via le directeur des compétitions du comité.

En cas de forfait pour la Finale Nationale de la Coupe des clubs, le repêchage est limité aux 4 premières paires de chaque série. La gestion des repêchages se fera par les clubs qui en informeront les directeurs de compétition du comité.

4) Arbitrage de la Finale :

Les centres sont arbitrés par un arbitre désigné par le Comité. L'arbitre devra savoir utiliser Magic Contest.

Les donnes seront envoyées au responsable du comité (Directeur des compétitions) ou à l'arbitre désigné qui se charge de la duplication pour les deux séances.

Les résultats seront remontés sur le site de la FFB par l'arbitre désigné avec le logiciel Magic Contest.

Un livret de donnes sera remis à chaque joueur à l'issue du simultané.

5) Attribution des points :

La finale de la Coupe des Clubs est une épreuve donnant lieu à une attribution de Points de Performance.

Attributions forfaitaires aux :

- 50 premières paires du classement général (20 PP pour le 1^{er}, ...),
- 50 premières paires du classement général sans joueur 1^{re} série (15 PP pour le 1^{er}, ...).

Les points d'expert seront doublés pour les 3^e et 4^e séries jusqu'au 100^e parmi les 50 premiers 4^e série et les 50 premiers 3^e série du classement scratch.

Une paire sans joueur 1^{re} série se verra attribuer la meilleure dotation.

Ces attributions de PP sont indépendantes de la dotation des comités.

6) Trophées :

La Finale sera récompensée par une coupe par série. Ce trophée sera gravé et daté avec le nom du club et le nom des joueurs et sera remis en jeu tous les ans.

Les gagnants de chaque série recevront un prix siglé FFB ainsi qu'un modèle réduit de la coupe.

Les référents de chaque comité se déplaceront pour la remise des coupes dans les clubs concernés à l'occasion de leur Assemblée Générale ou autre manifestation festive.

7) Participation financière à la Finale :

Il sera demandé une participation de 20 € par paire : 4,50 € reviendront à la FFB pour un des deux simultanés, le second sera offert par la FFB. Il restera 15,50 € pour le club organisateur pour les frais d'arbitres et les frais de bouche.

Demi-tarif pour les juniors – Gratuité pour les cadets.

La facturation se fera via les comités.

Remarque : Aucune modification ne pourra être effectuée après la facturation d'un tournoi.